

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2024/91

## Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 27

Suppléants votants : 00

Procurations : 06

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Pageas, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10 décembre 2024

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel, Mme JACQUEMENT Eliane, M. RICHIGNAC Guillaume, Mme MAYOUSSE Martine (procuration de Mme DESSEX Martine), M. Hervé BROUSSE (procuration de M. BREZAUDY Alain), M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. GOUDIER Jean-Louis, M. CHAMINADE Gérard Mme BELAIR Florence, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. GERVILLE-REACHE Fabrice, M. CARPE Jean-Christophe (procuration de Mme LACORRE Valérie), M. LE GOFF Jean (procuration de Mme LANTERNAT Floriane), M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, M. GARNICHE Roland, M. BARRY Jacques, Mme CHEYRONNAUD Céline (procuration de M. MARCELLAUD Didier), M. DARGENTOLLE Georges, M. DELOMENIE Bernard, M. CUIILLERDIER Simon, M DOGNON Jean-Bernard, Mme LACOURARIE Bernadette.

EXCUSES : M. BREZAUDY Alain, Mme DESSEX Martine M. BONNAT Christian, Mme LACORRE Valérie, Mme LANTERNAT Floriane, M. MARCELLAUD Didier, Mme GENIN-HILAIRE Karine, Mme VALLADE Sylvie.

SECRETAIRE : M. GERVILLE-REACHE Fabrice

## **Objet : Suppression de postes**

### **Exposé :**

Le Président expose que deux postes peuvent être supprimés du tableau des effectifs.

La suppression du premier poste fait suite à la mutation de la personne exerçant les missions « d'assistant comptable » au pôle administration générale. Un autre agent a été recruté le 20 juin 2024 par voie de mutation sur un grade différent : adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe ; ce nouveau grade a été créé par délibération lors du conseil du 28 mai 2024. Il convient désormais de supprimer le poste de l'agent parti correspondant au grade d'adjoint administratif.

Le deuxième poste concerne la fin de la mise en disponibilité pour convenance personnelle d'un agent du réseau lecture publique. Cet agent était en disponibilité depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019 et n'a pas souhaité réintégrer la communauté de communes à la fin de la période des 5 ans. De fait, cette décision de l'agent a entraîné une radiation des effectifs. Aussi, il est proposé de supprimer ce poste d'assistant de conservation du patrimoine (catégorie B de la filière culturelle).

Ces suppressions de poste ont été soumises au C.S.T. placé auprès du CDG 87 qui a émis un avis favorable lors de sa séance du 5 décembre 2024.

Le Président propose de se prononcer sur la suppression d'un poste d'adjoint administratif et un poste d'assistant de conservation du patrimoine au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### **Délibération :**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de supprimer du tableau des effectifs un poste d'adjoint administratif et un poste d'assistant de conservation du patrimoine au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 17

Accusé de réception en préfecture  
des zones 050820241217-D2024-91-DE  
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Le Président  
Emmanuel DEXET

